

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CRÉATION

d'un regroupement pour la consommation propre de clients déjà raccordés au réseau de distribution

Base légale et contractuelle

Le regroupement pour la consommation propre (ci-après RCP) doit respecter l'ensemble des législations fédérales et cantonales applicables en matière d'approvisionnement en électricité (LEne, OEne, LApEI, OApEI, LIE, OIBT, etc.). Les conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique (ci-après CG) définissent les règles de base concernant les rapports entre la Ville de Pully et le RCP, respectivement son représentant.

Délais et obligations

Lors de la formation d'un RCP, l'identité et les coordonnées du représentant dudit RCP doivent être communiquées au gestionnaire du réseau de distribution (ci-après GRD) trois mois avant sa mise en service effective. Le présent formulaire doit être complété et signé par les propriétaires fonciers, le représentant ainsi que par tous les membres du RCP, attestant pour chacun de la fin de leurs rapports contractuels avec le GRD.

Informations importantes

- Les coûts d'adaptation du raccordement électrique et de la place de mesure sont à la charge du RCP.
- La mesure et la facturation des échanges entre le réseau du distributeur et le RCP au niveau du compteur principal restent sous la responsabilité du GRD.
- La mesure et la facturation interne au regroupement (soit en aval du compteur principal) sont de la responsabilité du RCP, respectivement de son représentant.
- Le délai d'annonce d'un nouveau client et propriétaire souhaitant rejoindre le RCP est de trois mois, pour la fin d'un mois. La demande doit être signée par le nouveau client et le représentant du RCP. Les changements de locataires ne sont pas à annoncer au GRD. Le regroupement assume les coûts induits par les mouvements en son sein ainsi que les dommages résultant d'un défaut d'annonce.

Adresse du raccordement de la production / consommation propre

N° de compteur (si existant) :

Adresse :

NPA / Localité :

Parcelle(s) concernée(s) par le RCP :

Nombre de membre du regroupement :

Nombre de dissident :

Représentant du regroupement

Le représentant du regroupement est le seul interlocuteur et la seule contrepartie contractuelle de la Ville de Pully. Il est traité comme un consommateur final unique et comme le client au sens de l'art. 2 des CG sans égard aux relations internes convenues au sein du regroupement. Tout changement de représentant doit faire l'objet d'une demande écrite dûment acceptée par la Ville de Pully.

Prénom et nom du représentant :

Adresse :

NPA / Localité :

Adresse mail :

N° de téléphone :

Signature :

Assujetti à la TVA : oui ☐ non ☐ Si oui, numéro de TVA :

Liste des propriétaires acceptant la création du regroupement

Prénom et nom	
Adresse	
NPA / Localité	
Date	
Signature	

Prénom et nom	
Adresse	
NPA / Localité	
Date	
Signature	

Prénom et nom	
Adresse	
NPA / Localité	
Date	
Signature	

Prénom et nom	
Adresse	
NPA / Localité	
Date	
Signature	

Prénom et nom	
Adresse	
NPA / Localité	
Date	
Signature	

Prénom et nom	
Adresse	
NPA / Localité	
Date	
Signature	

Membres du regroupement (RCP)

Liste des propriétaires, locataires et/ou preneurs de bail donnant leur accord pour intégrer le regroupement.

Par la signature de ce document, les membres du regroupement consentent à la fin de leurs éventuels rapports contractuels avec la Ville de Pully en sa qualité de gestionnaire de réseau. Ils sont rendus attentifs au fait que leur compteur et leur raccordement pourront être supprimés aux frais du regroupement par la Ville de Pully et qu'ils ne seront plus approvisionnés directement par le GRD mais par le représentant de la RCP.

Prénom et nom	
Adresse	
Etage et situation	
N° partenaire *	
Date	
Signature	

Prénom et nom	
Adresse	
Etage et situation	
N° partenaire *	
Date	
Signature	

Prénom et nom	
Adresse	
Etage et situation	
N° partenaire *	
Date	
Signature	

Prénom et nom	
Adresse	
Etage et situation	
N° partenaire *	
Date	
Signature	

Prénom et nom	
Adresse	
Etage et situation	
N° partenaire *	
Date	
Signature	

Prénom et nom	
Adresse	
Etage et situation	
N° partenaire *	
Date	
Signature	

Prénom et nom	
Adresse	
Etage et situation	
N° partenaire *	
Date	
Signature	

Prénom et nom	
Adresse	
Etage et situation	
N° partenaire *	
Date	
Signature	

* le n° de partenaire est indiqué sur les documents et factures liés à l'électricité qui sont transmis aux clients par le biais de Romande Energie.

Au cas où l'espace à disposition pour indiquer l'ensemble des propriétaires et/ou membres du regroupement est insuffisant, il convient d'annexer à la demande des copies supplémentaires de la page 2 et/ou 3.

Document à renvoyer dûment complété et signé à :

Ville de Pully
Direction des travaux et des services industriels
Chemin de la Damataire 13
Case Postale 63
1009 Pully

ou par courriel à l'adresse :

grd@pully.ch